



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2020.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAU, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Géraldine BERNARD, Sébastien GUTTON

Secrétaire : Laurence BRAUD

Absents excusés : Valérie SALIGNAT donne pouvoir à Anthony CARRA, Hervé STANIS donne pouvoir à Christian FROMONT, Mélanie LOOS donne pouvoir à Christelle DIAZ

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 31 août 2020
- Décision modificative n°3
- Affectation des résultats – modification de la délibération n°14/2020
- Rapport sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier
- Règlement intérieur
- Remise sur redevance d'occupation du domaine public
- Convention avec le restaurant scolaire de Mornant
- Désignation d'un.e représentant.e à Alcaly (alternatives au contournement autoroutier de Lyon)
- Désignation d'un.e représentant.e à la SCL (sauvegarde des coteaux du Lyonnais)
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 AOUT 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 31 août 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire expose que le budget 2020 voté le 02 mars 2020 ne comportaient que peu d'investissements nouveaux. Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal et les premières réunions des commissions municipales, il convient de prendre une décision modificative permettant d'inscrire de nouveaux programmes d'investissement au budget 2020, en particulier dans le domaine de la voirie pour permettre leur démarrage rapide.



Les priorités en matière de travaux de voirie présentées par la commission sont les suivantes :

- Reprise d'un mur de soutènement au Rely : 6 432,00 € TTC
- Reprise des réseaux d'eaux usées dans la cour de l'école : 4 083,00 € TTC
- Réfection de la voirie de la Panoncelière : 13 025,87 € TTC
- Réfection de la voirie au Roman et gestion des eaux pluviales : 2 824,80 TTC €.

Le marché groupé à bon de commande prévoir des révisions de prix qu'il convient de prévoir dans le cadre de la décision modificative.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
Objet	Compte	Opération	Montant	Objet	Compte	Montant
Travaux de voirie	2315	202	27 500,00 €	Emprunt	1641	30 600,00 €
Illuminations	2158		3 100,00 €			
TOTAL			30 600,00 €	TOTAL		30 600,00 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Location minipelle	6135	350,00 €	Remboursement sur frais de personnel	6419	2 500,00 €
Fleurissement	61521	2 150,00 €			
TOTAL		2 500,00 €	TOTAL		2 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE la décision modificative n°3.

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET COMMUNAL 2020 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°14/2020

Le conseil municipal ;

Considérant la clôture au 31/12/2019 des budgets annexes d'assainissement collectif et non collectif qui se traduit par la reprise des résultats cumulés de ces budgets au budget communal 2020 ;

Signalant qu'il ne peut y avoir en reprise aux chapitres 001 et 002 qu'un seul montant en dépense ou en recette correspondant au total des résultats des trois comptes ;

Les résultats de fonctionnement et d'investissement à reprendre au budget 2020 sont les suivants :

Résultat cumulé 2019	Section d'exploitation	Section d'investissement
Budget communal	193 941,12 €	56 822,07 €
Budget assainissement collectif	- 5616,79 €	77 576,76 €
Budget assainissement non collectif	4 802,91 €	0,00 €
Total net à reprendre	193 127,24 €	134 398,83 €

Rappelant que les résultats des budgets annexes seront intégralement transférés au SIAHVG ainsi que cela a été convenu par les deux collectivités et qu'ils ne peuvent donc pas être reportés ;



Considérant les besoins de financement de la section d'investissement du budget communal (restes à réaliser) qui imposent d'affecter à l'investissement l'intégralité du résultat de fonctionnement propre à ce budget (193 127,24 €) ;

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter les résultats cumulés 2019 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET 2020	
Résultat net de clôture de l'exercice 2019	193 127,24 €
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	193 127,24 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET 2020	
Résultat net de clôture de l'exercice 2019	134 398,83 €
Report en section d'investissement 001	134 398,83 €

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Monsieur le Maire donne lecture du RPQS 2019 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre connaissance de ce rapport.

Nombre d'abonnés :	35 176 au 31/12/2019
Volume produit :	5 722 662 m ³
Volume importé :	15 642 m ³
Volume vendu en gros :	790 160 m ³
Volume vendu aux abonnés :	2 518 969 m ³
Volume de fuite :	1 696 217 m ³
Evolution du prix facturé aux abonnés :	+ 2,91 %
Taux de conformité bactériologique :	100 %
Taux de conformité physico chimique :	99,4 %
Taux de renouvellement du réseau :	1,26 %

LE CONSEIL MUNICIPAL a pris connaissance de ce rapport.

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur établit les modalités légales de fonctionnement du conseil municipal. Il comprend six chapitres :

- Réunions du conseil municipal
- Commissions et comités consultatifs
- Tenue des séances
- Débats et vote des délibérations
- Compte-rendu des débats et décisions
- Dispositions diverses



Il est obligatoire dans les communes de plus de 1 000 habitants et doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du nouveau conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du projet de règlement intérieur et à faire part de ses observations et suggestion à la mairie en vue du vote à la prochaine séance.

REMISE SUR REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que l'autorisation d'occupation annuelle du domaine public accordée à « au goût du temps » pour la vente de pizzas à emporter les jeudis et dimanches est arrivée à expiration en mars 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'à l'occasion du renouvellement de l'autorisation annuelle, une remise gracieuse soit octroyée au commerçant ambulant pour la période de confinement au même titre que pour les loyers, soit du 1^{er} avril au 31 mai 2020 :

$$\frac{220 \times 2}{12} = 36,67 \text{ €}$$

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la remise gracieuse des deux mois de loyers au bénéfice de « Au goût du temps » pour un montant de 36,67 €.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE RESTAURANT SCOLAIRE DE MORNANT

Monsieur le Maire expose que le restaurant scolaire de Mornant fourni les repas de la cantine de Rontalon. Pour l'année scolaire 2020-2021, le tarif du repas passera de 3,84 € à 3,89 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention de fourniture de repas.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le restaurant scolaire de Mornant.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A ALCALY

Monsieur le Maire expose que la commune de Rontalon est adhérente à l'association Alcaly. Il convient donc de désigner un.e représentant.e de la commune ainsi qu'un.e suppléant.e.

Jean-Yves BOUCHUT et Olivier PIECHON se portent candidats pour être respectivement titulaire et suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;



DESIGNE Jean-Yves BOUCHUT représentant titulaire de la commune à Alcala,
DESIGNE Olivier PIECHON représentant suppléant de la commune à Alcala.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SCL

Il convient donc de désigner un.e représentant.e de la commune ainsi qu'un.e suppléant.e.
Olivier PIECHON et Michel JOYAUX se portent candidats pour être respectivement titulaire et suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;
DESIGNE Olivier PIECHON représentant titulaire de la commune à Alcala,
DESIGNE Michel JOYAUX représentant suppléant de la commune à Alcala.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Communication

Christèle CROZIER expose qu'une commission communication se réunira le mardi 29 septembre pour élaborer l'Horizons 2021. Des devis sont attendus pour l'Horizons ainsi que pour les cartes de vœux.

COPAMO

- Christèle CROZIER expose que le Conseil Communautaire a approuvé en séance du 22 septembre la mise en place d'une convention de partenariat pour soutenir la mise en place d'un site web pour la promotion des commerçants et producteurs du territoire du Pays Mornantais.
- Acoléa prend la suite de la société locale pour assurer la délégation de service public pour la petite enfance et donc la gestion des crèches. En 2019, 569 enfants ont été accueillis sur les 177 berceaux. 505 familles sont adhérentes. Le coût pour la COPAMO est de 900 000 € dont une aide de la CAF.
- Le contrat territorial lecture avec la DRAC est renouvelé. La DRAC finance le poste de coordinateur des bibliothèques à hauteur de 15 000 €.
- La semaine bleue débutera le 1^{er} octobre. Elle durera le mois d'octobre.

Enfance

Christian FROMONT expose que la micro crèche Pas à Pas a ouvert le 28/09/2020. Il conviendra de trouver une date pour permettre son inauguration.

SRDC

Michel JOYAUX expose qu'une réunion du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble aura lieu le 16 octobre 2020 pour l'élection du bureau notamment ainsi que pour des échanges sur l'avenir.

Fleurissement

Michel JOYAUX expose que la commande pour le fleurissement d'hiver sera passée prochainement.

Voirie

Anthony CARRA expose :

- La place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite de la micro crèche a été faite il y a quinze jours. L'engazonnement a également été réalisé.



- Quatre chantiers de voirie sont programmés : réfection du mur de soutènement du Rely, reprise des eaux usées dans la cour de l'école, réfection de voiries à la Panoncelière et au Roman.
- Des travaux de marquage au sol sont à prévoir. Un devis a été reçu. Sandrine Bonnier demande si le marquage d'un passage piéton pourrait être réalisé pour la traversée de la rue des Canuts vers la Résidence Bertrand. Christian Fromont indique que règlementairement, dans la mesure où cette portion de voie est une zone de rencontre, les piétons sont prioritaires sur tout type de véhicule.
- La commission voirie se réunira en novembre pour préparer le budget 2021.
- Un chiffrage a été transmis pour l'achat d'un broyeur et d'une tronçonneuse. Ces acquisitions seront soumises au vote du conseil municipal au mois d'octobre.
- Une réunion voirie à la COPAMO a permis à Rontalon de présenter les 13 chantiers jugés prioritaires sur la commune.

Affaires sociales

Christelle DIAZ expose que l'interCCAS organise « plus de pas » à destination des personnes âgées équipées d'un poste informatique et d'internet.

Affaires scolaires

Christelle DIAZ expose que la commission scolaire s'est réunie mi-septembre pour faire un point sur les travaux d'été. Un nouveau Conseil Municipal d'Enfants sera élu courant octobre. Le prochain conseil d'école aura lieu le 03 novembre 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Enfouissement de lignes à haute tension

Jean-Yves BOUCHUT expose qu'Enedis a contacté la commune pour présenter un projet de suppression de lignes à haute tension sur la commune dont l'objectif est de sécuriser et fiabiliser le réseau par l'enfouissement des lignes à haute tension et en créant un bouclage. Ces travaux porteraient notamment sur le poste du cimetière, le chemin de la Roche, le chemin des Garennes, le chemin des Basses Garennes et Fondrieu. La durée estimée est d'un an et le démarrage envisagé au printemps 2021.

Borne IRVE (recharge pour véhicules électriques)

Jean-Yves BOUCHUT expose qu'à l'issue du conseil municipal du 31 août 2020, une personne du public avait interrogé le conseil municipal sur la possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques. L'installation d'une borne est estimée à 12 300 €, la maintenance annuelle à 1 500 € et la consommation annuelle à 400 €. Les coûts sont variables selon les types de bornes qui ne sont pas toutes adaptées à l'ensemble des véhicules électriques. Il conviendra de faire une enquête pour recenser les besoins et de prendre attache avec la commune de Saint Laurent d'Agnay pour solliciter leur retour d'expérience.

Installation d'une antenne téléphonique

Christian FROMONT expose que Bouygues a été désigné pour l'installation d'une troisième antenne téléphonique 4G à Rontalon. Le bureau d'étude de Bouygues a été reçu en mairie pour étudier les zones de recherche de terrain d'implantation. Le bureau doit affiner la zone de recherche pour que la commune puisse prendre attache avec les propriétaires des terrains envisagés.

Portail famille

La migration vers le nouveau portail famille implique des configurations qui ne sont à ce jour pas achevées. La mairie informera les familles par mails dès que le nouveau portail sera opérationnel.



Salle des fêtes et maison des alanqués

Sandrine BONNIER pose la question de l'impact financier de l'arrêt des locations de salle. Un point doit être réalisé. L'inventaire des équipements des salles louées peut commencer.

Commissions élargies

Se sont manifestés pour participer aux commissions élargies : Dominique MONGE à la communication, Julie CHERBUT au fleurissement et Geneviève HEYOB à la culture.

Stratégie mobilité de la COPAMO

Monsieur le Maire a fait suivre à la COPAMO les avis que les conseillers municipaux lui avaient donnés par mail.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h42.